



HEFP

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE
EN FORMATION
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*

Description des modules du CAS HEFP – Mesures de soutien pédagogique

Formation continue certifiante sanctionnée par un certificat CAS

MODULES

Module ARL Atelier de raisonnement logique	5 crédits ECTS
Module EXP Techniques d'aide à l'explicitation	5 crédits ECTS

DIRECTIVES

Directives relatives aux travaux de module, de diplôme et de master dans le cadre des formations continue certifiantes.

ÉDITION

Le 1^{er} décembre 2019

Jean-Pierre Perdrizat
Directeur ad interim

MODULE EXP

Nom du module	Techniques d'aide à l'explicitation
----------------------	-------------------------------------



	Le module EXP fait partie de la formation continue certifiante - CAS HEFP Mesures de soutien pédagogique
Niveau du module	B Basic level course Module d'introduction aux connaissances élémentaires dans un domaine
Type du module	C Core course Module du domaine clé Module obligatoire
Cours Champs thématiques	Champ thématique Techniques d'aide à l'explicitation Champ thématique Faire décrire l'action et les processus mentaux Champ thématique Produire de l'intelligibilité
Nombre de crédits ECTS	5 crédits ECTS
Heures de formation <ul style="list-style-type: none">• Enseignement présentiel• Etude individuelle• Procédure de qualification	150 heures 45 heures (60 leçons de 45 minutes) 75 heures 30 heures
Objectifs des études et compétences	<u>Compétences globales du module</u> <ul style="list-style-type: none">- Utiliser les techniques d'aide à l'explicitation- Faire décrire l'action et les processus mentaux- Produire de l'intelligibilité
Procédure de qualification	<u>Modalités précises</u> Portfolio de plusieurs mises en pratique argumentées (10 à 15 pages) <u>Délais</u> Selon «Directives relatives aux travaux de module, de diplôme et de master dans le cadre des formations continue certifiantes». <u>Critères/Indicateurs</u> <ul style="list-style-type: none">- Conformité : Appropriation du cadre de référence ; Mise en pratique des modèles proposés ; Observation et participation aux échanges- Pertinence : Analyse des situations ; Analyse et formulation des hypothèses en lien avec le contenu du module ; Réflexion métacognitive- Cohérence : Prise en compte des observations effectuées ; Réflexion post-entretien
Connaissances préliminaires exigées ou modules	Voir les conditions d'admission selon « Plan d'études - Mesures de soutien pédagogique. Formation complémentaire sanctionnée par un certificat CAS »
Modules subséquents	Module ARL Le Module APP <i>Soutenir les processus d'apprentissage</i> qui n'existe plus était équivalent au module EXP
Formations créditées (équivalences)	Selon «Directives sur la validation des formations régulières dans les formations continue certifiantes de l'IFFP».



MODULE ARL

Nom du module	Atelier de raisonnement logique Le module ARL fait partie de la formation continue certifiante - CAS HEFP Reconnaissance et validation des acquis d'expérience
Niveau du module	B Basic level course Module d'introduction aux connaissances élémentaires dans un domaine
Type du module	C Core course Module du domaine clé Module obligatoire
Cours Champs thématiques	Champ thématique : Educabilité cognitive Champ thématique : Soutien pédagogique Champ thématique : Socialisation des stratégies d'apprentissage Champ thématique : Entraînement au transfert des apprentissages et des compétences
Nombre de crédits ECTS	5 crédits ECTS
Heures de formation <ul style="list-style-type: none">• Enseignement présentiel• Etude individuelle• Procédure de qualification	150 heures 45 heures (60 leçons de 45 in.) 75 heures 30 heures
Objectifs des études et compétences	<u>Compétences globales du module</u> Acquérir des postures et des techniques propres à soutenir le développement cognitif des personnes en difficultés d'apprentissage
Procédure de qualification	Mise en pratique d'un atelier ARL dans son contexte professionnel et réalisation d'un travail écrit. <u>Modalités précises</u> Travail écrit de 10 à 15 pages d'analyse d'une pratique ARL expérimentée pendant la durée de la formation. <u>Délais</u> Selon «Directives relatives aux travaux de module, de diplôme et de master dans le cadre des formations continue certifiantes». <u>Critères/Indicateurs</u> <ul style="list-style-type: none">- Conformité : Texte d'analyse de l'animation d'une séance d'apprentissage, : aspects formel du texte ; structuration ; mise en page ; démonstration selon les démarches ou approches étudiées ; accord avec les principes de tout accompagnement.- Pertinence : analyse de la séquence ; choix de la situation en lien avec la compétence à démontrer ; justesse de l'usage des concepts.- Cohérence : liens entre les concepts convoqués : centration sur la problématique
Connaissances préliminaires exigées ou modules	Voir les conditions d'admission selon « Plan d'études - Mesures de soutien pédagogique. Formation complémentaire sanctionnée par un certificat CAS »
Modules subséquents	Module EXP



	Le Module DDI <i>Diagnostiquer et différencier</i> qui n'existe plus était équivalent au module ARL
Formations créditées (équivalences)	Selon «Directives sur la validation des formations régulières dans les formations continue certifiantes de l'IFFP».